



*L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 2 septembre 2025, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.*

*Monsieur Laurent FERTE a été nommé secrétaire de séance.*

***Etaient présents :*** Alain BOURDIN - Laurent FERTE - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN – Charlotte GIRARD - Romain CANTIN - Guillaume DE LA TULLAYE - Sandrine FAUVEAU - Bruno DE COLIGNY - Sylvaine HERVÉ

***Etaient absents excusés :*** Pierrette GILLIER (Pouvoir à Alain BOURDIN) - Valérie DELAIRE (Pouvoir à Laurent FERTE) - Olivier REMBERT

***Etaient absents :*** Arnaud LENUD

- 1. Réforme des statuts du Siéml*
- 2. Révision du prix de vente se situant 6 place Émile Delétang*
- 3. SPL Restauration Collective du Saumurois : approbation de l'entrée de deux nouvelles communes*
- 4. Versement d'un fonds de concours au Siéml*
- 5. Prix de vente du caveau de la concession G/5/5*
- 6. Questions diverses*

*Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 7 juillet dernier, à l'unanimité.*

**RÉFORME DES STATUTS DU SIÉML :** Considérant que la modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au préfet du département du Maine-et-Loire pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire ; Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de réforme des statuts du Siéml et d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**RÉVISION DU PRIX DE VENTE SE SITUANT 6 PLACE EMILE DELETANG :** Considérant qu'il y a eu peu de retour et de visite ces derniers mois et qu'il est nécessaire de baisser le prix de vente afin d'accélérer la transaction, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer le nouveau prix de vente du bien cadastré AB 227 à 75 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoint à signer un avenant au mandat de vente ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.

**SPL RESTAURATION COLLECTIVE DU SAUMUROIS / APPROBATIO DE L'ENTRÉE DE DEUX NOUVELLES COMMUNES :** Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'entrée des communes de Rou-Marson et des Ulmes à l'actionnariat de la SPL Restauration collective du Saumurois ; autorise Monsieur Bourdin, le Maire ou Madame Gillier, 2ème adjointe et représentante de la collectivité au sein du conseil d'administration et/ou de l'Assemblée spéciale de la SPL Restauration collective du Saumurois, à voter favorablement aux demandes d'agrément formulées par la ville de Saumur relative à la cession : de 29 actions au profit de la commune des Ulmes et de 31 actions au profit de la commune de Rou-Marson : approuve les nouveaux statuts de la SPL Restauration collective du Saumurois et autorise Monsieur Bourdin, le Maire ou Madame Gillier, 2ème adjointe et représentante de la collectivité au sein du conseil d'administration et/ou de l'Assemblée spéciale de la SPL Restauration collective du Saumurois à les signer et dote son maire, pour ce qui concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à

l'exécution de cette décision.

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML** : La collectivité après en avoir délibéré décide de verser un fonds de concours de 65% au profit du SIEML pour l'opération suivante : DEV221-25-143 Suite demande commune, création départ 24/24 pour vidéoprotection, Rue de Touraine. Montant de la dépense : 1 169, 82 € Net de taxe / Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 760, 38 € Net de taxe.

**PRIX DE VENTE DU CAVEAU DE LA CONCESSION G/5/5** : Suite à la dernière procédure de reprise de concessions en état d'abandon et aux exhumations du mois d'août 2024, la concession numérotée G/5/5 dispose désormais d'un caveau propriété de la commune. Afin de pouvoir revendre cette concession avec le caveau, il est nécessaire de fixer un prix pour le caveau. Après en avoir délibéré l'assemblée délibérante décide de fixer le prix de vente du caveau à 800 euros ; de préciser que le caveau sera vendu avec la Concession n°G/5/5 et d'autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**DIA** : 61 Route de Mouliherne (CHOLLET) / 38 Rue d'Anjou (CHEVALLIER) / 3 Rue de l'Eglise / 1 Résidence Catherine de Médicis (POISSON) – La commune ne préempte pas.

**BORNE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES** : Monsieur le Maire à rencontrer fin juillet Monsieur Baradeau du Siéml pour évoquer l'installation d'une nouvelle borne de recharge sur la commune. Finalement, il n'y aura pas de deuxième borne mais un remplacement de celle actuelle par une borne rapide en courant continu pour un meilleur accès à la charge des véhicules électriques dont celui de la commune. La commune attend un retour d'accord de la communauté d'agglomération qui prendra en charge une partie de l'installation. L'ABF ainsi que le service IRVE devront également être consultés.

**CAMERAS VIDEOPROTECTION** : Les travaux d'installation débuteront entre le 6 et le 10 octobre 2025. Une demande de devis pour deux caméras supplémentaires est en attente.

**DEMANDE DE MIROIR DE SECURITE** : La mairie a reçu un courrier d'un administré en date du 29 juin 2025 pour une demande de miroir de sécurité routière. En effet, cette dernière rencontre des difficultés à sortir de sa propriété en voiture ou en deux roues en raison de la non visibilité dû à un virage. Il est donc demandé la possibilité de faire installer un miroir de sécurité face à chez elle. L'administré se propose de participer en parti aux frais engagés. La municipalité autorise l'installation d'un miroir mais ne participera pas financièrement.

**MAISON 3 PLACE EMILE DELETANG** : anciennement la maison où habitait Monsieur Foulard, les nouveaux propriétaires sont d'accord pour vendre une partie de leur terrain à la commune afin d'agrandir le parking de la salle des loisirs. En contrepartie, la commune propose un accès à leur propriété via le parking de la salle. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal afin de définir le prix.

**INAUGURATION BOUCLE DES ECUREUILS** : L'inauguration a eu lieu jeudi 4 septembre dernier à la base de loisirs de La Louisière, un des points de départ de la boucle, en présence de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire, des représentants de Longué-Jumelles, de La Lande Chasles et de Baugé en Anjou ainsi que d'autres élus des communes voisines et de différents organismes et associations.

**CLOS SAINT GERMAIN** : L'inauguration du Clos Saint Germain est retardée par des problèmes de réserves non levées.

**POMPIERS** : Monsieur le Maire a rencontré le commandant BOUET de Saumur début septembre en mairie afin d'évoquer l'avenir de la caserne de Mouliherne entre autres. La caserne a du potentiel dû à sa localisation, à son bon état. Le matériel est également en état et

en quantité suffisante. Cependant, il manque encore des volontaires pour renforcer l'effectif et permettre plus de départs d'intervention même si les départs sont en net progression cette année. Afin d'aider au recrutement, la commune autorise l'installation d'une banderole de communication au niveau de la rambarde de la boulangerie. La commune communiquera également via ses différents réseaux.

**DEVIS** : Monsieur le Maire a signé un devis pour des travaux de couverture au bar tabac restaurant Le Relais Saint Germain suite à des fuites pour un montant de 3 550, 50 euros HT.

**EGLISE SAINT GERMAIN** : L'église Saint Germain a été retenue par la Mission Bern. Ainsi en fin d'année sera connu le montant attribué pour la rénovation de cette dernière.

La collecte de dons en collaboration avec La Fondation du Patrimoine a également été mise en place, cette dernière est ouverte depuis le 1er septembre au soir. Deux dons sont déjà enregistrés pour un total de 200 euros.

L'APPM, partenaire de la collecte de dons organise le samedi 20 septembre prochain à 14h30, une conférence à l'église intitulée « L'Église de Mouliherne à travers les âges ». Pour cette occasion, l'entrée sera libre, cependant, des dons seront possible au profit de la restauration de l'église. Un stand de la Fondation du patrimoine sera également présent dans le cadre de la collecte de dons.

Une bâche de communication est offerte par la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine suite à la sélection à la Mission Patrimoine 2025.

Un achat de deux kakemonos sera également fait pour une meilleure communication au sein de l'église et lors des différentes manifestations.

**BROYEUR** : La commune va investir dans un nouveau broyeur d'accotement plus polyvalent pour un montant de 8 900 euros HT. Ce nouveau matériel permettra de réduire les frais de prestations extérieures.

**SMBAA / RIVEROLLE** : Des diagnostics sont en cours avec des entretiens programmés et des déplacements sur le terrain. Ainsi le SMBAA et les bureaux d'études seront amenés à se déplacer sur la commune et sur des parcelles privées lors des prochains jours. Un courrier sera envoyé aux propriétaires.

La prochaine réunion aura lieu courant octobre et aura pour objectif de préciser le mandat des groupes de travail et notamment les attentes et les besoins des acteurs sur la thématique de l'eau et la cohérence avec le projet de territoire.

**PROJET CARTES POSTALES** : La mise en place des cartes postales dans le bourg est terminée. La commune remercie l'APPM pour son investissement. Dans la continuité, l'APPM accompagnée de la commune travaillera sur un système de QR code renvoyant sur des informations historiques des cartes postales.

**ECOLE** : La rentrée s'est bien passée avec un effectif de 64 enfants. Nous accueillons cette année Monsieur Adrien GARNIER, enseignant qui aura en charge la classe des CM1/CM2.

**VOIRIE** : Un programme de réfection de voirie sera programmé d'ici la fin de l'année 2025.

**ASSOCIATIONS** : Le club omnisport organise de nouveau cette année des cours de gym douce tous les jeudis de 9h à 10h à la salle de sport. Le premier cours aura lieu le jeudi 18 septembre.

Le foot loisir est également reparti pour une année, le bureau recrute des licenciés, avis aux intéressés !

Le comité des fêtes est actuellement dans l'organisation de la Foire aux Pommes qui aura lieu le 18 et 19 octobre prochain. Cette année des nouveautés avec le défilé des caisses à savon avant la remise des prix et un écran géant permettant la diffusion en direct des descentes de caisses à savon. Le jus de pommes sera fait sur place.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 6 OCTOBRE 2025 A 18H30

La séance est levée à 21h00.